

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES



Délibération n° 2026 / 046

Séance ordinaire du 26 juin 2026
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC

Date de convocation : 19 juin 2026

Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire

Secrétaire de séance : M. Edgar JONQUET

Rapporteur : M. TANTI

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 33

Présents : 26 Représentés : 5 Absents : 2

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 27

Abstention : 4

Votes contre : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 27

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – Mme Laurence BEGEY – M. Christian TANTI – Mme Sylvie CENCI-MACH – Mme Sylvie SOUCHON – M. Roger-Louis TROTIER – Mme Marianne VAN DEN PLAS – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Jean-Paul REYNOIRD – M. Michel TONDUT – Mme Patricia LAZZARO – M. Jean Noël MICHEL – M. Serge IENCO – Mme Nadine GHEVONTIAN – M. Jean CANICIO – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Damien PICCININI – M. Jacques-Olivier GRETAY – Mme Stéphanie DE LA FOURNIERE – Mme Aurélie CAILLOL – Mme Sandy SOCIA – M. Edgar JONQUET – M. Patrick LANGLOIS – M. Rémy CHABAUD – M. Thomas AVELINE.

Avaient donné pouvoir : M. Pierre CAVATORTO à M. Christian TANTI – M. Pierre-Marie SACHOT à M. Jean Noël MICHEL – Mme Virginie HOANG-ROSSI à M. Robert ABELA – Mme Stéphanie PATASCIA à Mme Laurence BEGEY – Mme Nadia PUTZOLU à M. Patrick LANGLOIS.

Absents : Mme Patricia DELCAMBRE COPILLET – Mme Hélène THUDO.

Objet : **Décision modificative du budget de la commune n°1 – Exercice 2026.**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2026/028 du 29 avril 2026 relative à l'adoption du budget primitif du budget principal de la commune ;

Vu l'avis unanime de la commission finances du 22 juin 2026 ;

Considérant la nécessité de prendre acte des modifications budgétaires nécessaires au bon fonctionnement des services publics et au bon déroulement des travaux en cours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** les décisions modificatives budgétaires 1 du budget principal jointes dans la maquette budgétaire en annexe à la présente et équilibrées par sections en recettes et dépenses.
- **Charge** le directeur général des services et Monsieur le chef de service de gestion comptable de Berre l'Etang, de mettre en œuvre la présente délibération, chacun en ce qui le concerne.

Le 26 juin 2026

Le secrétaire de séance,

Edgar JONQUET



Le Maire,

Amapola VENTRON

